

PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU ROLE DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT 1991-1995

INTRODUCTION

AGRICULTURE –ELEVAGE

- Bilan du secteur agriculture –Elevage au terme de la période 1986-1990
- Identification des projets retenus dans le deuxième PQDP 1991-1995 et propositions de priorités
- Système de Suivi-Evaluation avec indicateurs
- Résultats attendus

COMMERCE

- Bilan du secteur agriculture –Elevage au terme de la période 1986-1990
- Identification des projets retenus dans le deuxième PQDP 1991-1995 et propositions de priorités
- Système de Suivi-Evaluation avec indicateurs
- Résultats attendus

ARTISANAT

- Bilan du secteur agriculture –Elevage au terme de la période 1986-1990
- Identification des projets retenus dans le deuxième PQDP 1991-1995 et propositions de priorités
- Système de Suivi-Evaluation avec indicateurs
- Résultats attendus

SANTE ET ACTION SOCIALE

- Bilan du secteur agriculture –Elevage au terme de la période 1986-1990
- Identification des projets retenus dans le deuxième PQDP 1991-1995 et propositions de priorités
- Système de Suivi-Evaluation avec indicateurs
- Résultats attendus

EDUCATION - FORMATION

- Bilan du secteur agriculture –Elevage au terme de la période 1986-1990
- Identification des projets retenus dans le deuxième PQDP 1991-1995 et propositions de priorités

- Système de Suivi-Evaluation avec indicateurs
- Résultats attendus

ENVIRONNEMENT

- Bilan du secteur agriculture –Elevage au terme de la période 1986-1990
- Identification des projets retenus dans le deuxième PQDP 1991-1995 et propositions de priorités
- Système de Suivi-Evaluation avec indicateurs
- Résultats attendus

EAU ET ASSAINISSEMENT

- Bilan du secteur agriculture –Elevage au terme de la période 1986-1990
- Identification des projets retenus dans le deuxième PQDP 1991-1995 et propositions de priorités
- Système de Suivi-Evaluation avec indicateurs
- Résultats attendus

CONCLUSION

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, les femmes représentent 52% de la population résidente et constituent la majorité de la population active.

Depuis quelques années, les autorités politiques du pays font de la question de la femme un problème fondamental à résoudre, convaincues qu'aucun développement durable ne peut être atteint dans la participation et la mobilisation des femmes.

Le présent Plan d'Action constitue la première étape de la mise en œuvre des stratégies nationales de renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement. Il s'inscrit dans le cadre du 2^{ème} Plan quinquennal de développement populaire 1991-1995. sept (7) secteurs à forte composante féminine ont été retenus :

Agriculture et élevage ;
Artisanat ;
Santé et action sociale ;
Environnement ;
Eau et assainissement.

L'analyse de chacun de ces secteurs comprend :

- Le Bilan de la situation des femmes dans le secteur au terme de la période 1986-1990
- L'Identification des projets à composante féminine et des projets spécifiquement « féminines » ;
- Le mécanisme de Suivi à l'aide d'indicateurs de tendance
- L'Evaluation des effets attendus

AGRICULTURE – ELEVAGE

1. Bilan du secteur « Agriculture – Elevage » au terme de la période 1986-1990

Dans le cadre du premier plan, les objectifs globaux du secteur de l'Agriculture et de l'Elevage étaient les suivants :

- Recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire ;
- Amélioration des revenus et des niveaux de vie des producteurs et de leurs familles ;
- Conservation du patrimoine foncier.
- Pour atteindre ces objectifs, il fallait mettre l'accent sur les éléments suivants :
- Augmentation de la production végétale et animale en qualité et en quantité ;
- Développement de l'agro-industrie ;
- Organisation du monde rural ;
- Promotion des femmes et amélioration de leurs conditions de vie et de travail ;
- Meilleur accès au crédit ;
- Prix rémunérateur aux producteurs ;
- Réorganisation agraire et foncière ;
- Intégration agro-sylvo-pastorale et lutte contre la désertification ;

- Et enfin, décentralisation de la planification et de la gestion.

La population féminine burkinabé est rurale à près de 90% et les femmes rurales consacrent $\frac{3}{4}$ de leur temps aux activités agricoles. Elles produisent et s'occupent de la commercialisation, de la transformation et de la conservation des produits agricoles.

Les actions menées en faveur des femmes au cours du Premier Plan avaient pour but de les inciter à s'organiser, de leur faire prendre conscience leurs problèmes et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Ces actions visaient essentiellement :

La création, l'organisation et l'encadrement des groupements féminins (souvent à l'image de ceux des hommes ou dans le but de promouvoir des activités individuelles dans le cadre de l'organisation sur 8 projets identifiés dans ce domaine, à composante « **femmes** » 140 groupements villageois féminins (GVF) ont été créés totalisant 8 016 membres femmes ;

La formation et d'éducation des animatrices, des responsables des GVF et des membres issus de ces groupements. Cette formation s'est faite par le biais de l'alphabétisation, de la formation technique sur des thèmes précis et de la formation en gestion ;

La réalisation d'activités lucratives spécifiques (transformation des produits agricoles) ;

L'allègement des tâches par la création d'infrastructures (création de points d'eau, puits, construction de pistes rurale.) Les dotations en équipement (moulins, presses à karité) et la préservation de l'environnement par le biais de la vulgarisation des foyers améliorés et le reboisement.

On estimait qu'à travers ces actions, les femmes seraient libérées de certaines tâches et pourraient ainsi consacrer plus de temps à la production.

L'analyse des projets initiés en faveur des femmes au cours du 1^{er} Plan révèle les insuffisances suivantes :

- La faiblesse des projets visant l'accroissement de la productivité des femmes dans ce secteur. Seuls les projets « **Développement Communautaire dans la Sissili** » et « **Opération Riz à la Comoé** » ont poursuivi directement cet objectif ;
- L'orientation essentiellement masculine des projets de vulgarisation des techniques et les méthodes culturales (culture attelée, semis en ligne, utilisation d'engrais) ;
- La non-dissociation dans les projets intégrés du « volet femmes », souvent considéré comme annexe et secondaire ;
- La faiblesse numérique des projets pour femmes éleveurs.

2. Identification des projets retenus dans le deuxième plan quinquennal de développement populaire 1991-1995 et propositions de priorités

a. Identification des projets :

Des programmes sont également retenus dans lesquels entre la composante femmes :

- **Le programme de formation/vulgarisation ;**
- **Le programme d'appui technique aux producteurs ;**
- **Le programme d'ajustement du secteur agricole.**

Mais ce sont surtout les deux premiers programmes qui prennent en compte les femmes.

Dans le programme de formation/vulgarisation :

Le projet d'intensification de la formation des femmes avec trois (3) groupes de travail féminins au moins par unités d'encadrement, soit environ 2 400 à 2 600 groupes de travail féminins. Ce projet devra permettre un taux de participation des femmes à la formation de 25%, alors qu'il était de 10% seulement en fin de période du 1^{er} Plan ;

Le projet visant la création et l'encadrement des activités féminines dans chaque CRPA (centre régional de promotion agropastorale) ;

Le projet visant le renforcement de la formation des agents du terrain et des responsables de bureau de formation pour les activités féminines afin d'assurer un meilleur diagnostic des besoins des femmes.

Dans le programme d'appui technique aux producteurs :

Le projet « **Appui technique aux producteurs** » visant le renforcement de 60 groupements coopératifs (GC) d'éleveurs dont 18 sont féminins.

Parmi les autres programmes retenus, on peut également noter un certain nombre de projets spécifiques ou à composante femme, qui visent l'organisation, l'amélioration des revenus et l'augmentation de la production. Le deuxième Plan à l'image du premier, organise des actions à mener en faveur de la femme autour de trois axes essentiels. La différence réside dans le nombre et la qualité des actions proposées :

- L'organisation et l'encadrement des femmes qui se caractérisent par la création de GVF, l'encadrement et le renforcement de ceux-ci en vue d'une consolidation des acquis et d'une dynamisation des structures féminines ;
- La formation et l'éducation des femmes : qui s'adressent pour l'essentiel aux femmes membres des GVF, aux responsables des GVF et aux divers comités de gestion des unités économiques. Les thèmes enseignés sont en particulier l'utilisation de matériel technique, la gestion, la production animale et agricole susceptible d'induire une augmentation de la productivité.
- Les activités diverses : elles regroupent plusieurs types d'actions et sont nettement plus nombreuses que celles retenues dans le premier plan quinquennal 1986-1990. elles se divisent en :
 - a) Actions lucratives dont le rôle est d'augmenter les revenus et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Ces actions concernent : les installations de boutiques villageoises, d'embouche, d'élevage de volaille, de périmètres ou jardins maraîchers, de petits commerces ;

- b) Actions qui allègent les tâches des femmes et- permettent à celles-ci de se libérer pour d'autres activités. On compte parmi ces actions, la création de points d'eau, l'installation de moulins, de presses à karité ;
- c) Actions qui concourent à l'amélioration de la santé : ce sont les constructions de SMI, de pharmacies villageoises et de formation d'accoucheuses. Ces actions contribuent à l'amélioration de la productivité des femmes ;
- d) Actions en vue de l'augmentation directe de la productivité agricole, animale et de la protection de l'environnement. Ces actions visent l'équipement en matériel, les intrants agricoles (engrais, variétés améliorées, fosses fumières, semences améliorées) l'embouche et l'aviculture (amélioration de la race), la vulgarisation de foyers améliorés, la réalisation de sites anti-érosifs ;
- e) Actions visant l'adoption de technologies appropriées, qui permettent, à travers l'installation de petites unités, la conservation des produits agricoles (unités de séchage et de conservation des produits maraîchers, presses à karité, décortiqueuses.

L'enveloppe totale s'élève à 3 803,63 millions répartis comme suit :

Financement acquis : 1 658,1 millions

Financement à rechercher : 2 145,53 millions.

Propositions de priorités :

La comparaison entre les résultats atteints à la fin de la période du premier Plan et ceux escomptés pour le deuxième permet de conclure que :

- Au niveau de la productivité, il est probable que les femmes auront accès plus facilement au matériel et aux intrants agricoles étant donné le nombre de groupements villageois féminins qui seront atteints (52 prévus) dans des projets ayant un volet spécifique accès aux moyens de production. Au cours du premier plan seulement deux projets ont été initiés dans ce domaine ;
- La nouvelle tendance, avec le développement des projets hydro-agricoles va permettre la création de nombreux périmètres ou jardins maraîchers ce qui devra améliorer la productivité des femmes, l'approvisionnement des aliments pour la famille et augmenter les revenus ;
- Dorénavant les femmes construiront elles-mêmes des sites antiérosifs sur leur propre champ (300 ha prévus) ;
- Au niveau de l'élevage, alors que dans le premier plan quinquennal les femmes n'étaient jamais prises en compte dans les projets, un projet spécifique femme de petit élevage est prévu, ainsi que la participation des femmes à des projets mixtes d'élevage (250 femmes et 4 GVF) ;
- Enfin, la vulgarisation agricole devra atteindre désormais directement 2 901 femmes membres des GVF (formées en technique agricole) et 2 600 groupes de travail

féminins (projet PRSAP.) L'objectif à atteindre en matière de formation (25% de la population féminine) semble un objectif réaliste bien qu'encore très insuffisant.

Cependant,

- 1) Il est nécessaire d'envisager des études de connaissance du milieu des femmes par région et par ethnie en vue d'identifier leurs besoins réels, les contraintes et les avantages du milieu, et d'observer leur comportement par rapport aux actions envisagées enfin d'éviter les effets pervers de certains projets sur les femmes et d'aboutir au choix de projets adaptés au milieu.
- 2) Il est indispensable de renforcer l'encadrement des femmes par l'augmentation du nombre d'animatrices par GV, par l'organisation du GVF (meilleure structuration) avec la définition des rôles et des responsabilités de chacun qui facilitera l'accès aux techniques et aux méthodes agricoles, et par l'acquisition de matériels et d'intrants.
- 3) Il faut poursuivre la réforme agraire pour que des mesures d'accompagnement permettent le maintien et l'acquisition par les femmes de terres fertiles.
- 4) Pour entraîner les femmes à l'augmentation de la production, des liens doivent être établis entre les productrices et les commerçantes de produits alimentaires transformés. Ces liens pourraient être favorisés par la création des regroupements de femmes.

Systeme de suivi-évaluation avec indicateurs

D'un point de vue institutionnel des méthodes et techniques de suivi-évaluation existent aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, l'inexistence de données désagrégées par sexe ne permet pas d'évaluer l'impact des projets sur les femmes, la contribution de celles-ci au secteur agriculture/élevage. Jusqu'ici les indicateurs par projet ont donné des informations sur les réalisations physiques (nombre de moulins, nombre d'hectares protégés...).

Ces indicateurs indispensables à l'évaluation des projets ne suffisent pas à mesurer l'évolution de la contribution des femmes aux grands paramètres de l'économie (consommation, production intérieure agricole, réduction des importations, etc.) et à l'évaluation des bénéfices que les femmes tirent directement de ces projets (allègement des tâches, amélioration de la nutrition familiale, augmentation de la productivité et des revenus des femmes) à partir de ces trois objectifs, on peut définir des indicateurs permettant de mesurer cet impact et ces bénéfices.

1. Allègement des tâches :

- **Moulins** : nombres de moulins installés et fonctionnels ;
- Distance parcourue par la femme jusqu'au moulin en vue d'évaluer le gain de temps réel ;
- Pourcentage de femmes qui utilisent le moulin ;
- Pourcentage de femmes n'ayant pas accès au moulin ;

- **Presse à karité** : Nombre de presses installées et fonctionnelles ;

- Nombre de femmes qui utilisent la presse ;
- Quantité de produits transformés par femme ;

Pour chaque type de projet : calcul du gain de temps et utilisation de ce temps libéré

2. Amélioration de la nutrition familiale

- **Jardins et périmètres maraîchers** : Quantité et qualité des produits ;
- Diversité des produits ;
- Niveau d'autoconsommation de la production par type de produit et par famille.
- **Élevage** : Niveau de consommation des produits et sous-produit par famille et par espèce animale ou par poids de viande consommée mensuellement ;

3. Augmentation de la productivité et des revenus

- **Équipements agricoles** : Type d'équipement possédé par les femmes ;
- Taux d'équipement des femmes ;
- Taux d'utilisation de ces équipements ;
- Rendement/ha
- **Intrants agricoles** : Taux d'utilisation des intrants par unité de surface ;
- **Les revenus** : Revenu par type d'activités ;
- Revenu selon l'utilisation des équipements et des intrants ;
- Augmentation de la productivité des femmes dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage ;
- Augmentation des revenus féminins ;
- Allègement des tâches ;
- Amélioration quantitative et qualitative de l'encadrement féminin.

4. Résultats attendus

La réalisation de ces projets déboucherait sur les résultats suivants :

- **Organisation et encadrement** : Mobilisation – dynamisme des femmes ;
- Effet d'entraînement sur un nombre de plus en plus important de femmes ;
- Meilleurs résultats dans les activités menées – amélioration des connaissances et du bien-être.
- **Formation/Éducation** : amélioration de la communication et meilleure utilisation des techniques modernes.
- **Accès aux moyens de production** : Augmentation de la productivité agricole et animale (rendement par ha, qualité du bétail) ;
- Nombre d'hectares reboisés, (nombre de plants) ;
- Augmentation des revenus ;
- Allègement des tâches : gain de temps,
- Amélioration de l'état de santé, possibilité d'exercer des activités de formation.

COMMERCE

1) Bilan du secteur commerce au terme du premier Plan quinquennal de développement populaire 1986-1990

Dans l'ensemble des projets inscrits au premier Plan, étaient destinés au secteur commerce. Ces 7 projets représentaient une enveloppe financière de 7 787 millions de FCFA dont seulement 2 945 millions FCFA ont pu être mobilisés. Sur ces fonds acquis, seuls deux projets d'un montant de 839,33 millions FCFA ont pu être exécutés ce qui correspond à un taux de réalisation de 28,5%.

A l'exception d'un projet hors plan, aucun élément ne permet d'appréhender la participation des femmes à ces 7 projets, ni le bénéfice qu'elles ont pu en retirer.

Ce projet hors plan initié par le ministère du commerce visait l'installation de kiosques pour la promotion du petit commerce de fruits et légumes dans la ville de Ouagadougou. Démarré en 1986, le projet a réalisé 108 kiosques dont 81 effectivement occupés à ce jour. Le projet n'a malheureusement pas connu le succès escompté étant donné les multiples difficultés dont le non-paiement des loyers par les bénéficiaires.

De ce fait, aucune suite n'est actuellement envisagée.

Il est cependant évident qu'un tel projet cadre bien avec les mesures incitatives visant l'organisation des femmes du secteur informel, la rationalisation des circuits commerciaux et partant, la réduction des intermédiaires qui grèvent les prix de certains produits vendus par les femmes.

2) Identification des projets retenus dans le deuxième Plan quinquennal de Développement populaire 1991-1995 et propositions de priorités

a) Identification des projets

D'une manière générale, les projets programmés dans le deuxième Plan au titre du secteur « commerce » tendent à renforcer les infrastructures de commercialisation et la promotion des producteurs nationaux.

Les objectifs prioritaires ont été scindés en objectifs stratégiques et spécifiques.

Les objectifs stratégiques s'inspirent de la politique commerciale globale du pays fondée sur l'option pour une économie nationale indépendante, autosuffisante et planifiée.

- Ce faisant, ils doivent viser à assurer une meilleure maîtrise de l'approvisionnement du pays en vue de la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple. Ces objectifs stratégiques assignés au secteur « commerce » sont :
- La rationalisation des circuits de distribution ;
- L'incitation à la production et à la consommation de produits burkinabé par une politique cohérente de commercialisation (système de prix, structure d'achat aux producteurs, formation et assistance aux opérateurs économiques) ;

- La diversification des sources d'approvisionnement(en privilégiant les meilleurs rapports qualité/coût ;
- La diversification des produits d'exportation ;
- La recherche de l'équilibre de la balance commerciale.

Les objectifs spécifiques sont :

- L'incitation à la consommation et la sensibilisation des producteurs sur le primat de la qualité par l'organisation de foires, rues marchandes, etc. ;
- La diffusion des informations commerciales ;
- La réalisation des études de marchés, et la participation accrue des opérateurs économiques aux foires internationales ;
- La formation des opérateurs économiques à la gestion des importations ;
- La stimulation des exportations burkinabé par un système tarifaire plus incitatif.

Les objectifs stratégiques aussi bien que spécifiques concernent les femmes. Cependant, ce sont plus particulièrement les objectifs visant l'adaptation de la réglementation aux différentes activités du commerce intérieur (notamment informel), la rationalisation des circuits commerciaux, l'amélioration de la qualité des produits et la formation des producteurs, qui semblent répondre en priorité » aux besoins des femmes.

Proposition de priorités

Etant donné le nombre important de femmes exerçant leurs activités commerciales dans le secteur informel, pour accroître la contribution des femmes à l'économie générale du pays, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions tendant à organiser ce secteur informel en le rendant compatible à la réglementation commerciale tant au niveau du commerce intérieur qu'extérieur. De même, les mesures visant la rationalisation des circuits commerciaux sont de nature à faciliter l'intégration des activités des femmes commerçantes sans le secteur moderne du commerce.

Le faible niveau de formation des femmes souvent constaté dans la plupart des secteurs d'activités est aussi ressenti au niveau du commerce. C'est pourquoi les objectifs visant la formation et l'assistance des commerçantes intéressent les femmes au plus haut point notamment dans les disciplines de la comptabilité (simplifiée) et de l'organisation, il faut donc élaborer et intensifier le programme de formation à la gestion au profit des femmes organisées ;

Le caractère artisanal des techniques de transformation pratiquées par les femmes et l'archaïsme des équipements utilisés indiquent que toute action visant l'amélioration de la qualité des produits devrait prendre en compte les femmes.

Pour réaliser les objectifs ci-dessus, 76 projets ont été programmés pour le secteur « commerce » dont seulement 2 concernent spécifiquement les femmes.

S'il est vrai que chacun des 74 autres projets du deuxième plan comporte un « potentiel femme », il est cependant difficile actuellement de dégager avec précision la mesure dans laquelle la femme bénéficiera de ces réalisations. Pour cela, il faudrait que, pour chaque catégorie de projets programmés, les populations cibles soient bien déterminées, des informations sur le niveau de consultation des différents groupes de population au moment de

l'identification des projets soient indiquées et des indications sur le mode de gestion et d'exploitation des infrastructures çà réaliser soient précisées.

On constate que les projets à « Potentiel femmes sont nombreux (construction de marchés, de boutiques villageoises, de magasins populaires, l'organisation de foires, la création d'infrastructures de commerce et de services.) Le bénéfice que la femme peut tirer de telles réalisations apparaît à quatre niveaux :

- Commercialisation des produits issus de la transformation des productions agricoles et artisanales dans des infrastructures de distribution appropriées (étals des marchés, hangars...);
- Stockage de ces produits dans des conditions optimales de conservation préservant leur qualité (réfrigération, magasins de stockage);
- Promotion de ces produits à travers les foires;
- Facilité de transport à partir des lieux de production, jusqu'à l'espace de commercialisation (marchés, foires), à travers la réalisation du projet de renforcement du parc auto pour transport de marchandises.

Mais pour que ces projets à potentiel féminin profitent réellement aux femmes, une série de mesures d'accompagnement devrait être prise, a fin de formaliser les conditions de participation des femmes à l'exploitation et à la gestion des différentes réalisations prévues. Ces mesures devront porter notamment sur :

- L'élaboration de textes définissant les conditions d'exploitation des infrastructures de commercialisation. Ces textes réglementaires devraient comprendre les modalités d'occupation des équipements selon le type d'activités commerciales, et par e sexe;
- La répartition précise des infrastructures (boutiques villageoises, magasins populaires et installations pour commerce et services), entre les organisations des femmes et celles des hommes;
- La mise en place d'un système d'information et d'encadrement des femmes et de leurs organisations afin qu'elles préparent de façon optimale, les manifestations de promotion commerciale et qu'elles y participent réellement.

Mesures d'accompagnement incitatives

Ces mesures visant entrer autres l'accroissement des revenus des femmes dans le secteur du commerce à travers l'élévation de la productivité, l'élargissement de la demande des produits issus des activités de production des femmes et la stabilisation des recettes générées par la commercialisation de ces produits. Il s'agira de :

- Mieux contrôler l'importation, frauduleuse;
- Favoriser l'accès au crédit; distinguer les besoins en fonds de roulement, en équipement et en crédit à la consommation (facteur de maintien de la clientèle et de stabilisation des stocks);

- Favoriser l'accès aux équipements et à la matière première bon marché grâce aux regroupements de femmes) ;
- Soutenir la demande à travers l'accès aux marchés publics, à la sous-traitance, par le crédit à la consommation et l'organisation de la distribution (regroupement des femmes) ;
- Donner accès à la formation en matière de comptabilité et de gestion des stocks essentiellement ;
- Donner accès à l'information notamment sur les textes en vigueur, les prix, les infrastructures existantes.

Système de suivi-évaluation avec indicateurs

Compte tenu de la nature infrastructurelle de la majorité ces projets (qui intéressent les hommes et les femmes), le suivi-évaluation pourrait comporter les éléments suivants :

- Evaluation annuelle du nombre de réalisations qui intéressent les femmes ;
- Suivi permanent des réalisations en cours afin de connaître la période prévue pour la mise en exploitation des infrastructures ;
- Nombre de femmes ayant utilisé ou étant intervenues dans la gestion des établissements réalisés ;
- Evaluation de la pertinence du cahier de charges avec la capacité économique et financière des femmes du secteur informel. L'indicateur s'y rapportant sera basé sur une comparaison entre le revenu escompté et(le potentiel des activités commerciales susceptibles d'être pratiquées par les femmes intéressées et le montant prévu des charges financières (impôts directs, taxes).

L'accomplissement de ces tâches de suivi-évaluation devra permettre de mesurer le bénéfice que les femmes tirent de la mise en œuvre des différentes actions du Plan à travers les indicateurs tels que :

- Le nombre de femmes et l'organisation de femmes ayant accès à l'exploitation et à la gestion des infrastructures commerciales réalisées (information à recueillir par unité et par province) ;
- La nature et le volume des produits (agricoles, artisanaux, manufacturés) commercialisés par les femmes ayant accès aux infrastructures (marchés, magasins de stockage, boutiques villageoises et aux manifestations (foires, rues marchandes ponctuelles).

Les femmes représentent un pourcentage important dans les activités de commerce surtout informel mais ce n secteur, malgré un certain nombre d'enquêtes déjà réalisées, reste mal connu.

Il faut donc poursuivre les recherches afin de mieux cerner le secteur et en particulier, le groupe –cible que représentent les femmes pour prendre des mesures appropriées en vue d'appuyer leurs activités.

Cette évaluation de l'évolution du secteur ne peut s'arrêter à l'effectif mais doit prendre en compte son impact sur l'économie en général.³ les études à réaliser porteront sur des aspects tels que :

L'emploi par la connaissance du pourcentage des femmes commerçantes du secteur informel dans la population, active totale ;

La résorption du chômage à travers l'intégration progressive des femmes dans la branche « moderne du commerce. (% des femmes employé des dans le secteur par rapport au nombre de chômeurs femmes).

L'augmentation des revenus par type d'activité (commerce, agro-alimentaire, textiles, services, etc..) ;

Le niveau de formation et d'encadrement des femmes employées dans ce secteur ;

Le gain de temps journalier et son impact sur la productivité et le bien-être familial.

Ce n'est que sur la base du résultat de ces enquêtes que des objectifs chiffrés à moyen terme pourront être retenus.

Résultats attendus

Sur la base des projets programmés dans le deuxième Plan et des mesures incitatives proposées, on peut s'attendre aux résultats suivants :

Une meilleure adaptation du secteur informel à la réglementation en, vigueur ;
De meilleures conditions de travail des femmes commerçantes par l'amélioration des infrastructures et le renforcement du réseau de transport de marchandises ;

Une diminution des risques des femmes commerçantes par la stabilisation de l'environnement et de la demande ;

Une augmentation des revenus des femmes ou au moins les rendre moins précaires ;
Une économie de temps assurée grâce à une organisation plus rationnelle.

ARTISANAT

1) Bilan du secteur artisanat au terme du premier Plan quinquennal de développement populaire 1986-1990

Un certain nombre de projets a été programmé au cours du premier Plan quinquennal au terme duquel on constate les améliorations suivantes :

- Création d'une direction de l'artisanat ;

- Elaboration et adoption d'un plan directeur de l'artisanat ;
- Démarrage d'une Zatu portant réglementation de la profession d'artisan et un Kiti portant classification des secteurs d'activités artisanales ;
- Démarrage de travaux de constructions d'infrastructures de formation ;
- Organisation et formation des artisans ruraux et urbains par le Centre National de Perfectionnement des Artisans Ruraux (CNPAP) et le Centre de Perfectionnement des Artisans Urbains (CPAU) ;
- Réalisation du 1^{er} et du 2^{ème} Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) et des foires régionales dans la perspective de promotion des produits artisanaux ;
- Création de milliers d'emplois en, milieu rural et en milieu urbain au profit des masses populaires ;
- Fabrication de produits et de nombreux articles pour répondre aux besoins des consommateurs.

Le taux de réalisation financière global des projets du premier Plan est estimé à 12,27%, mais l'information n'existe pas sur le niveau de réalisation physique des différents projets faute d'exploitation des données et ne peut servir de base à l'élaboration des nouveaux programmes.

Toutefois, en dépit du manque de données, on peut dire que les perspectives des femmes en matière d'artisanat ont été améliorées au terme du Plan. La création d'une Direction de l'artisanat, l'adoption d'un Plan directeur de l'artisanat constituent des résultats assez probants.

Sur le plan des réalisations, deux projets ont contribué à la promotion de l'artisanat féminin. Il s'agit du projet artisanat féminin initié par l'Office National de la Promotion de l'Emploi (ONPE) dans quatre provinces touchant 900 femmes, et le Centre de Formation des Artisans de Dori construit par le Centre National de Promotion des Artisans Ruraux.

Identification des projets retenus au cours du deuxième Plan quinquennal de développement populaire 1991-1995 et propositions de priorités

Identification des projets

Les projets initiés au bénéfice des femmes dans les secteurs de l'artisanat au cours du IIème Plan visant deux objectifs essentiellement :

- L'allègement des tâches : l'installation de moulins répond à ce souci de réduction des problèmes quotidiens des femmes ;

- L'exercice d'activités rémunératrices, les métiers à tisser, les presses à karité et la vannerie participent de cet objectif. Ils concourent à donner aux femmes un revenu susceptible d'aider à leur épanouissement et à celui de leur famille.

Proposition de priorités

A la différence du premier Plan quinquennal 1986-1990, le second plan inscrit un plus grand nombre de projets en faveur des femmes ; même si ces projets n'ont pas évolué quant à leur nature. Cependant pas plus dans le deuxième plan que dans le premier plan n'apparaissent des priorités précises à l'égard des femmes.

Dans le deuxième Plan, une attention plus grande a été accordée aux femmes dans le secteur de l'artisanat par rapport au premier plan. Définir des priorités est difficile dans la mesure où les deux objectifs centraux (allègement des tâches et exercice d'activités rémunératrices) sont reliés et se conditionnent réciproquement.

Dans le domaine de l'allègement des tâches, il faut veiller à une bonne formation des femmes dans les domaines de la gestion et de la petite maintenance des équipements. Pour ce qui est des activités rémunératrices, la qualité des produits et leur écoulement sont les principaux obstacles :

L'amélioration de la qualité n'interviendra qu'avec :

- La formation en techniques de production ;
- La motivation des femmes à vendre des objets de qualité de façon continue.

L'écoulement des produits nécessite :

- Des études de marché afin d'orienter les femmes dans leur type de production ;
- La prospection commerciale sur les marchés nationaux et extérieurs (un appui publicitaire doit être donné aux produits d'artisanat burkinabé) ;
- Des liens doivent être établis entre groupements de femmes producteurs et groupement de commerçantes.

Des études peuvent être envisagées parallèlement concernant :

- La création d'antennes commerciales dans les principales villes ;
- Le prix de revient et le prix de vente des produits d'artisanat.

Système de suivi-évaluation avec indicateurs

Le système de suivi-évaluation devra mesurer à la fois le degré d'amélioration des techniques pratiquées par des les femmes exerçant dans l'artisanat et la qualité des produits issus des activités du secteur. De même, les indicateurs devraient permettre d'appréhender l'augmentation de la productivité et les gains de temps occasionnés par l'introduction de nouveaux équipements. De ce fait, les éléments de suivi-évaluation et les indicateurs seront dégagés selon les axes suivants :

- Utilisation (des formations, des métiers et des moulins) ;
- Maintenance des équipements ;
- Standardisation des produits ;

- Gain de temps (allègement des tâches).

Utilisation des formations et des équipements

- Evaluation du nombre de femmes formées ayant effectivement utilisé les connaissances acquises dans l'exercice de leurs activités artisanales ;
- Nombre de moulins installés et fonctionnels gérés par les femmes (par province) ;
- Estimation de la rentabilité des unités artisanales (métiers à tisser, ateliers de transformation des produits).

Maintenance des équipements

Ici deux démarches sont possibles :

- Mesurer la capacité des femmes à assurer elles-mêmes la maintenance de leurs équipements à partir de formations appropriées ;
- Etudier les potentialités existant dans les lieux d'implantations unités de production artisanale pour la maintenance des équipements gérés par les femmes.

De telles estimations devront être faites avant l'installation des équipements.

Standardisation des produits

L'objectif d'amélioration de la qualité des produits provenant des activités des femmes dans le secteur de l'artisanat doit se mesurer par la capacité des femmes à offrir des produits compétitifs. L'évaluation portera éventuellement sur des aspects tels que :

- Le respect des normes prévues par le niveau technologique des équipements installés ;
- Le degré d'homogénéisation des produits finis.

Gain de temps (allègement des tâches)

Le gain de temps pourrait être mesuré par :

- Le taux d'occupation des femmes dans des activités productives ;
- L'accroissement de la productivité mesuré par le nombre d'heures de travail en fonction du volume de la production et de la qualité des produits.

Résultats attendus

La réalisation de ces différents projets devrait assurer :

- L'approvisionnement des populations (rurales et urbaines) en produits de meilleure qualité ;
- L'amélioration de la qualité professionnelle des artisans et de la qualité des produits en vue d'une meilleure compétitivité sur le marché ;
- Une meilleure contribution des femmes à la production intérieure du pays et éventuellement un accroissement des exportations ;
- L'amélioration des conditions de vie des femmes par l'augmentation des revenus ;

- L'allègement des tâches des femmes avec un effet positif sur la santé ;
- Un gain de temps pour éventuellement entreprendre d'autres activités génératrices de revenus ou accéder à une formation.

SANTE ET ACTION SOCIALE

1. Bilan du secteur « Santé et action sociale » au terme de la période 1986-1990

Santé

D'une manière générale, la situation sanitaire au Burkina Faso est préoccupante. Elle est caractérisée par :

- Des taux de mortalité et de morbidité élevés ;
- La persistance des endémo-épidémies ;
- La persistance de la malnutrition protéino-calorique et de nombreuses maladies carencielles ;
- Des conditions d'hygiène et d'assainissement insuffisantes.

L'état de santé des femmes est particulièrement moins bon. Le surmenage physique dû aux multiples activités et à la malnutrition fragilisent la femme déjà éprouvée par les grossesses nombreuses, rapprochées et à risque. Le taux de mortalité maternelle dû à la maternité est très élevé : 620 décès pour 100 000 naissances vivantes (en 1988).

Cet état de santé est aggravé par une multiplicité des tâches qui réduisent par ailleurs leur disponibilité pour toute action de formation, d'éducation, de production ou d'organisation.

Partant du constat de la situation sanitaire actuelle et du fait que le problème de santé est un problème global qui ne peut être dissocié des conditions générales de vie, le premier plan quinquennal de développement populaire 1986-1990 a entrepris une politique intégrant tous les éléments de ces conditions de vie (eau, nutrition, enseignement, habitat et urbanisme) dans le cadre d'une politique de prévention.

L'accent a donc été mis sur l'équipement sanitaire du pays et la promotion de la participation des communautés à leur propre santé.

Le domaine spécifique de la santé des femmes n'a pas été explicité mais abordé dans le cadre général. Ainsi, dans le volet du renforcement des infrastructures sanitaires, un accent a été mis sur les infrastructures pouvant contribuer à la résolution des problèmes particuliers des femmes.

Infrastructures : constructions, réhabilitation et équipements de :

- 4 centres hospitaliers régionaux ;
- 155 centres de santé et de promotion sociale (CSPS) ;
- 101 maternités ;
- 25 dispensaires ;
- 105 dépôts pharmaceutiques ;
- 5 antennes chirurgicales ;
- 60 SMI/PF/Nutrition.

Ces infrastructures ajoutées à la formation du personnel, à la création et à l'organisation des services devraient permettre l'obtention des résultats suivants :

- La couverture en consultations prénatales de 80 % des femmes enceintes contre 20% en 1985 ;
- Le passage de l'assistance aux accouchements de 20% à 80% ;
- L'accroissement des consultations post-natales de 10% en 1985 à 50% en 1990 ;
- La réduction du taux de malnutrition protéino-calorique à moins de 50% de la population en 1990 ;
- La couverture vaccinale à 85% de la population cible (y.c femmes en âge de procréer)

Mesures institutionnelles et législatives

- Mise en œuvre du plan d'action en matière de planification familiale avec l'abolition de la loi de 1920 sur la propagande des méthodes contraceptives ;
- Reconnaissance de la planification familiale comme composante essentielle du bien-être familial ;
- Promotion du marketing social (subvention de contraceptifs.) ;
- Intégration de la planification familiale dans le programme des écoles d'infirmières ;
- Révision du programme national de santé maternelle et infantile ;
- Confection des documents techniques (carnets de santé, fiches de consultations, protocole de supervision.) ;
- Vulgarisation de documents de supervision ;
- Prescription de contraceptifs sans examen préalable, ce qui a permis son extension dans les zones périphériques.

Formation du personnel médical et paramédical

La formation/recyclage de personnel de santé en planification familiale (PF) (introduction du volet PF dans la formation en cours d'emploi) a intéressé :

- 10 Sages-Femmes (taux de réalisation 150%) ;
- 2 Médecins ;
- 20 Agents de santé ;
- 264 agents de santé en PF pendant 3 mois ;
- 150 Accoucheuses de village.

Malgré les actions entreprises et les résultats acquis, la situation de la femme demeure préoccupante. Les indicateurs sanitaires montrent des résultats très insuffisants. On retrouve pour 1989-1990 :

- 1 Sage-femme pour 22 711 femmes en âge de procréer contre 1 pour 27 780 en 1986, ce qui ne représente que 18% des normes des Nations Unies ;
- Un taux de mortalité maternelle toujours très élevé de l'ordre de 6,10% ;
- Des consultations prénatales 32,2% contre 30,08% en 1985. ce taux représente une augmentation de 1,72% plus faible que le taux de croissance de la population (2,68%) ;
- Les accouchements assistés sont passés de 21% en 1985 contre 0,3% en 1985. le progrès constaté est à nuancer avec l'utilisation parallèle des condoms dans le cadre de la lutte contre le SIDA.

Vaccination des femmes en âge de procréer

77% des femmes en âge de procréer ont reçu la première dose d'antigène antitétanique ce qui constitue un très grand pas en avant bien qu'on constate une déperdition de près de 20% entre la première et la deuxième dose.³

Action sociale

Malgré leur importance numérique, les femmes font partie des groupes les moins favorisés de la population. Leur accès aux moyens de production, au transfert de technologie, à l'éducation et à la formation, et au crédit reste encore très limité.

Aussi, la politique en matière 'action sociale met-elle l'accent sur l'éducation et la promotion de la famille d'une manière générale et sur celles des femmes en particulier.

Cette préoccupation a été matérialisée par les objectifs stratégiques retenus dans ce secteur dans le cadre du premier Plan quinquennal de développement populaire 1986-1990 dont l'un concerne de manière spécifique l'amélioration des conditions de vie domestique et la libération de la femme.

De nombreuses actions ont été entreprises dans ce domaine au cours de la période 1986-1990 pour résoudre les problèmes des groupes marginalisés, ; de la petite enfance et de la femme. En ce qui concerne ce dernier groupe, il faut retenir :

- Les campagnes d'alphabétisation et de post-alphabétisation qui ont touché environ 15 000 femmes ;
- La formation en gestion de certains groupements féminins ;
- La vulgarisation de technologies appropriées et techniques nouvelles en vue de l'allègement des tâches domestiques ;
- L'encadrement des groupements féminins ;
- L'éducation la vie familiale et à la parenté responsable ;
- La mise en œuvre d'activités diverses dans le cadre de la lutte contre certaines pratiques rétrogrades ;
- Les activités de santé maternelle, infantile et de planification familiale.
- Ces actions, si elles ont permis de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes, demeurent tout de même insuffisantes au regard des besoins immenses et multiformes de cette couche de la population.

2 Identification des projets retenus au cours du deuxième Plan quinquennal de développement populaire 1991-1995 et propositions de priorités

Les objectifs du secteur santé et action sociale au cours du deuxième plan quinquennal 1991-1995 sont :

- Renforcer la couverture socio-sanitaire des populations ;
- Améliorer la qualité des prestations des services socio-sanitaires ;
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à la réinsertion socio-économique des groupes marginaux.

Ces objectifs prennent en compte les préoccupations de la femme dans leur ensemble. Le dernier objectif concerne spécifiquement les femmes.

De manière plus explicite, il s'agit de :

- Renforcer la couverture socio-sanitaire des populations qui comprend 8 composantes. Sur ces 8 composantes, trois projets sont spécifiques « femme » : assurer un suivi régulier d'au moins 60% des femmes pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum, et trois autres présentent un « potentiel » femme.

- Améliorer la qualité des prestations des services socio-sanitaires : sur les 8 composantes de ce 2^{ème} objectif, rien de spécifique ne concerne les femmes mais tous doivent concourir à leur santé.
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à la réinsertion socio-économique des groupes marginalisés. Ces objectifs contribuent indirectement à l'amélioration de la santé des femmes par un allègement de leurs charges ;
- Contribuer à la promotion socio-économique de la femme par :
 - La mise en œuvre d'une banque de données sur la femme au Burkina Faso ;
 - L'accroissement de l'accès des femmes au crédit, aux technologies nouvelles et appropriées ;
 - L'intensification de l'information, l'éducation et la communication en matière de population dans le domaine de la planification familiale et de la parenté responsable.

Le programme total d'investissement du secteur santé et action sociale alloué à la promotion de la femme s'élève à 17 060,4 millions FCFA dont près de 15,7 milliards dans la tranche ferme est repartit comme suit :

Santé

Volet SMI/PF/Nutrition.....3 098 millions FCFA ;
Construction de 149 maternités...8 347 millions FCFA
Prévention par les vaccinations.....3 709 millions FCFA
Sous-total.....15 154 millions FCFA

Action sociale

Sensibilisation et vulgarisation du code de la famille.....18 millions FCFA
Amélioration des conditions socio-économique de la femme.....45 millions FCFA
Bien-être familial et parenté responsable.....178 millions FCFA
Appui aux activités socio-sanitaires en zones rurales.....290 millions FCFA
Sous-total.....531 millions

3 Propositions de priorités

Dans le deuxième Plan, contrairement au premier, les préoccupations des femmes ont été » prises en considération de façon explicite.

Ainsi, au niveau de l'analyse de la situation sanitaire, les problèmes des femmes ont été mis en évidence tel le surmenage physique et dorénavant, les femmes sont considérées comme un

groupe-cible. Des programmes arrêtés, des programmes spécifiques femmes ont été retenus. Il s'agit- en particulier dans les domaines de la santé maternelle et infantile (SMI), de la planification familiale (PF) et de la promotion de la famille.

Néanmoins, deux éléments essentiels doivent également être pris en compte : la lutte contre l'excision et la maternité sans risque. Ces deux volets qui font l'objet de programmes internationaux doivent être développés au cours des prochaines années. Des plans d'action sont en cours d'élaboration et doivent être redynamisés.

Bien qu'il soit extrêmement difficile de donner des priorités en matière de santé, on peut dire que la couverture sanitaire en maternité et en SMI (constructions d'infrastructures et formation du personnel) viennent en tête dans la mesure où ils stimuleront les autres activités : vaccination antitétanique, information/éducation et sensibilisation.

4 Système de suivi-évaluation avec indicateurs

Le système de suivi-évaluation des actions en faveur de la femme peut se faire de la même manière que le système actuel de suivi du Plan quinquennal qui est bien adapté et parce qu'il ne semble pas utile actuellement de susciter des charges supplémentaires dans ce domaine.

Cependant, il faut à tous les niveaux désagréger les données et tenir compte des femmes.

En particulier, il faut insister sur les indicateurs traitant de l'état sanitaire des femmes, de la disponibilité et de l'accessibilité de celles-ci aux formations sanitaires et aux services fournis.

Pour mesurer l'impact de l'action sanitaire sur les femmes, le développement des enquêtes de couverture sanitaire pourra donner des idées des progrès accomplis.

En matière de statistiques sanitaires, il est important de bien définir le dénominateur. Il s'agira dans ce cas de la santé de la population totale ou de la population cible et parmi la population cible :

- L'ensemble des femmes ;
- Les femmes en âge de procréer ;
- Les femmes enceintes.

Les indicateurs retenus pour apprécier des activités entreprises peuvent être classées en quatre groupes :

- Indicateur sur l'état de santé de la femme ;
- Indicateur sur la disponibilité et l'accessibilité des services ;
- Indicateur sur l'utilisation de s services par les femmes ;
- Indicateurs sur les résultats des actions entreprises.

5. Indicateur sur l'état de santé de la femme

- Taux de mortalité maternelle ;
- Pourcentage des femmes anémiées pour celles qui consultent ;
- Pourcentage des femmes enceintes anémiées pour celles qui consultent ;
- Pourcentage des femmes qui consultent pour stérilité parmi celles qui consultent ;
- Pourcentage d'insuffisance pondérale des enfants à la naissance ;
- Taux d'avortement par rapport aux grossesses attendues.

Disponibilité et l'accessibilité des services

- Nombre de maternités par habitant ;
- Nombre de maternités par femme en âge de procréer ;
- Nombre de CSPS par femme en âge de procréer ;
- Nombre de Centres de santé maternelle et infantile par femme en âge de procréer ;
- Ratio Accoucheuses auxiliaires/femmes en âge de procréer ;
- Ratio Sages-Femmes/femmes en âge de procréer ;
- Ratio Gynécologues/femmes en âge de procréer ;
- Rayon moyen d'action des maternités ;
- Nombre de formations sanitaires ayant un service de planification familiale.

Utilisation de s services par les femmes

- Pourcentage des femmes parmi tous ceux qui donnent des consultations dans les formations sanitaires ;
- Pourcentage des femmes enceintes fréquentant la consultation prénatale parmi les grossesses attendues ;
- Pourcentage des femmes accouchées ayant bénéficié d'un accouchement assisté ;
- Pourcentage des femmes bénéficiant des services de planification familiale.

Résultats des actions entreprises

- Couverture obstétricale ;
- Couverture vaccinale des femmes en âge de procréer ;
- Prévalence de la contraception chez les femmes en âge de procréer ;
- Taux de persévérance dans l'emploi des contraceptifs ;
- Couverture en soins prénataux ;
- Niveau de connaissance des femmes en planification familiale.

Résultats attendus

La réalisation de ces programmes devrait permettre l'atteinte des principaux résultats suivants :

Santé

- Densification du réseau de maternités sur le territoire national d'où réduction des distances parcourues passent de 15 km à 10 km ;
- Réduction de la population moyenne par CSPS de la tranche de (15 000 à 20 000) à celle de (10 000 à 12 000) par habitants ;
- Diminution du nombre de femmes par Agent de santé ;
- Diminution de 50% du nombre de femmes souffrant d'anémies ;
- Diminution du pourcentage d'insuffisance pondérale ;
- Augmentation du taux de couverture vaccinale des femmes en âge de procréer de 52% à 85% ;
- Accessibilité accrue des comptes à l'information et aux prestations en matière de planification familiale ;
- Extension nationale des activités du projet « **Bien-être familial** » ;

- Baisse de l'incidence et de la prévalence des principales maladies de planification familiale ;
- Allègement des tâches domestiques de la femme grâce à l'utilisation des technologies appropriées ;
- Encadrement adéquat des femmes regroupées dans des unités de production par des structures compétentes ;
- Couverture des trente (30) provinces par les activités du projet « Bien-être familial et parenté responsable »;
- Large connaissance par les femmes du contenu du code des personnes et de la famille

EDUCATION – FORMATION

1) Bilan du secteur « Education – Formation » au terme de la période 1986-1990

Le secteur de l'éducation et de la formation recouvre deux aspects : le système éducatif avec ses trois cycles (de base, secondaire et supérieur) appelé éducation formelle, la formation professionnelle et l'alphabétisation (secteur non conventionnel.)

Analyse de la situation

Enseignement de base

Ce type d'enseignement comprend le préscolaire et l'enseignement primaire.

Préscolaire

Le préscolaire jusqu'à une période très récente était surtout laissé à l'initiative privée et ne se développait qu'en milieu urbain. Ce secteur a connu une évolution sensible au cours des cinq dernières années mais est resté en deçà des objectifs prévus pour la période du Premier Plan. Ainsi, au 1/01/1989 on comptait 57 garderies populaires au niveau du secteur public regroupant un effectif de plus de 5 400 enfants contre 3 sections enfantines regroupant environ 355 enfants en 1985. au niveau du secteur privé, le nombre de jardins d'enfants est passé d'une quinzaine environ à 42 et les effectifs de 1 450 à 3 227 enfants au cours de la même période.

Le préscolaire vise non seulement l'éveil psychomoteur des enfants de moins de six ans mais contribue beaucoup à l'allègement des tâches des femmes dans leurs travaux domestiques. Or, l'effet escompté au cours du Premier Plan quinquennal (1986-1990) n'a pas pu être totalement atteint puisque seulement 57 des 141 garderies populaires prévues ont été réalisées soit 40% de taux de réalisation. En outre, plus de 60% de ces infrastructures sont concentrées dans les grands centres urbains au détriment des zones rurales où vivent la majorité des femmes. Cette concentration s'explique essentiellement par la forte demande en zones urbaines.

Enseignement primaire

L'enseignement primaire est très peu développé au Burkina Faso. Le taux brut de scolarisation, bien qu'en hausse, reste un des plus faibles au monde. En 1984-1985, il était de 23,9% et devait atteindre 31,3% à l'horizon du Premier Plan quinquennal 1986-1990.

A la rentrée d'octobre 1989-1990, sur une population scolarisable totale à 1 638 979, seulement 472 979 étaient inscrits soit un taux de scolarisation de 28,86% alors que celui de la population féminine était de 22%

Une analyse de la situation au cours de la période 1985-1986 à 1989-1990 montre que les effectifs scolaires (publics et privés) de l'enseignement primaire ont connu une évolution de l'ordre de 7,68% en moyenne par an suivant les données du tableau 1

Tableau I : Evolution des effectifs et de la population scolarisable au cours de la période 1985/1990

| Années | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | 1988/89 | 1989/90 |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Effectifs | | | | | |
| Garçons | 221 969 | 246 116 | 258 654 | 276 559 | 295 333 |
| Filles | 129 838 | 144 298 | 153 253 | 166 769 | 179 646 |
| total | 351 807 | 390 414 | 411 907 | 443 428 | 472 979 |
| Population, scolarisée | | | | | |
| Garçons | 738 375 | 762 077 | 786 540 | 811 788 | 817 846 |
| Filles | 706 021 | 728 684 | 752 075 | 776 216 | 801 336 |
| Total | 1 444 396 | 1 490 761 | 1 538 615 | 1 588 615 | 1 638 979 |
| Taux de scolarisation | | | | | |
| Garçons | 30,1 | 32,30 | 32,89 | 34,10 | 35,03 |
| Filles | 15,39 | 19,80 | 20,38 | 21,50 | 22,42 |
| Total | 24,36 | 26,20 | 26,77 | 27,92 | 28,86 |

Les effectifs masculins qui représentent en moyenne 62% des effectifs globaux (proportion en baisse continue) ont évolué moins vite que les effectifs de sexe féminin dont les proportions s'améliorent d'année en année (38% en 1989-1990 contre 37% en 1985-1986)

Malgré cette nette évolution des effectifs de sexe féminin (8,5% en moyenne par an contre 7,2% aux effectifs de sexe masculin), les taux de scolarisation restent encore trop faibles (cf. tableau) et, au rythme actuel, il faudra attendre au moins quarante (40) ans pour qu'en termes de proportion, les effectifs de sexe féminin rattrapent les effectifs de sexe masculin.

Il faut noter que si la scolarisation de la population féminine s'améliore dans son ensemble, cela est dû principalement à la situation qui existe dans les grands centres urbains où les effectifs féminins représentent environ 45% des effectifs globaux. Dans les zones rurales et notamment dans certaines provinces du Nord et de l'Est, la situation n'a pas fondamentalement changé du fait de certaines pesanteurs socioculturelles, les dispositions particulières prévues dans le premier Plan quinquennal pour remédier au moins en partie à ces pesanteurs n'ayant pas connu le succès attendu.

En effet, outre la réalisation des infrastructures scolaires qui a permis une amélioration sensible du taux de scolarisation global et de celui des filles, un projet spécifique concernant la scolarisation de la population féminine avait été retenu de même qu'une mesure d'accompagnement visant à la sensibilisation des familles à l'importance de l'éducation des filles en particulier dans les provinces où le besoin d'éducation pour les filles n'est pas bien ressenti : Séno, Oudalan, Soum.

Le projet appui à l'Institut pédagogique burkinabé (IPB) (Scolarisation de la population féminine) s'adresse prioritairement à la formation des inspecteurs et des conseillers pédagogiques en vue d'un meilleur encadrement des instituteurs. Il devait entre autre permettre d'élaborer un programme expérimental d'incitation à la fréquentation scolaire pour la population féminine.

Ce volet du projet n'a pas connu un niveau d'exécution satisfaisant au cours de la période 1986-1990 compte tenu de certaines difficultés liées aux procédures de l'agence d'exécution.

Quant à la campagne de sensibilisation, dont la réalisation était liée au programme expérimental d'incitation, elle n'a pas pu démarrer au cours du quinquennat 1986-1990. néanmoins le Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation de masse compte en faire une de ses principales activités au cours du deuxième plan 1991-1995.

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est très sélectif au Burkina Faso en raison de l'insuffisance des infrastructures d'accueil. A la rentrée d'octobre 1989-1990, l'enseignement secondaire comptait 86 731 élèves soit moins de 5% des jeunes en âge d'être scolarisés (13-20 ans) à ce niveau d'enseignement. L'enseignement secondaire général comptait 93% de ces effectifs contre 7% à l'enseignement technique.

L'objectif principal du Premier Plan quinquennal de développement populaire visant la promotion de l'enseignement secondaire, notamment l'enseignement secondaire public, a été pleinement atteint puisque les effectifs ont presque doublé au cours de la période 1986-1990 comme l'indique le tableau II.

Les effectifs au niveau de l'enseignement secondaire général ont évolué à un rythme moyen annuel de 13,65% surtout grâce à l'enseignement secondaire public avec un taux de croissance moyen des effectifs de 20,30% contre 9% à l'enseignement privé.

Tableau II : Evolution des effectifs du secondaire par type d'enseignement 1986-1990

| Années | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | 1988/89 | 1989/90 |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Effectifs | | | | | |
| SECONDAIRE GENERAL | | | | | |
| Premier cycle | | | | | |
| Garçons | 24 360 | 28 072 | 35 692 | 41 448 | 45 995 |
| Filles | 13 097 | 15 211 | 17 996 | 22 013 | 23 756 |
| Total | 37 457 | 43 283 | 53 688 | 63 461 | 68 851 |
| Second cycle | | | | | |
| Garçons | 7 958 | 10 384 | 10 163 | 11 819 | 8 357 |
| Filles | 2 702 | 2 887 | 3 118 | 3 388 | 3 964 |
| Total | 10 660 | 13 271 | 13 281 | 15 207 | 11 424 |
| Premier cycle et second cycle | | | | | |
| Garçons | 32 318 | 38 456 | 45 855 | 53 267 | 58 452 |
| Filles | 15 990 | 18 098 | 21 114 | 25 401 | 26 820 |
| Total | 48 117 | 56 554 | 66 969 | 78 668 | 80 272 |

| | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| SECONDAIRE TECHNIQUE Premier cycle | | | | | |
| Garçons | 1 044 | 1 133 | 1 244 | 1 445 | 1 542 |
| Filles | 1 312 | 1 073 | 1 152 | 1 091 | 1 625 |
| Total | 2 356 | 2 206 | 2 396 | 2 536 | 3 067 |
| Second cycle | | | | | |
| Garçons | 1 249 | 1 682 | 1 255 | 1 626 | 1 805 |
| Filles | 610 | 771 | 934 | 1 372 | 1 155 |
| Total | 1 859 | 2 453 | 2 189 | 2 998 | 2 960 |
| Premier et second cycle | | | | | |
| Garçons | 2 296 | 2 815 | 2 499 | 3 071 | 3 115 |
| Filles | 1 922 | 1 844 | 2 086 | 2 463 | 3 092 |
| Total | 4 215 | 4 659 | 4 585 | 5 534 | 6 207 |

Sources : DEP/MESSRS

La proportion des effectifs de sexe féminin est restée à peu près stable au cours de la période (32,64% en 1986 contre 32,73% en 1989/1990) avec une régression toutefois des effectifs du premier cycle compensée par ceux du second cycle.

Les effectifs de l'enseignement technique ont crû moins vite que ceux de l'enseignement secondaire général (11,26% contre 13,65.) A ce niveau d'enseignement, les effectifs féminins ne représentent en moyenne 48% des effectifs ont évolué nettement plus vite (12,53% en moyenne par an) mais la proportion des effectifs féminins est beaucoup plus forte au niveau du premier cycle (plus de 51%) qu'au niveau du second cycle (moins de 45%).

Enfin, les déperditions sont beaucoup plus élevées chez les filles que chez les garçons. Cette situation est le fait des difficultés multiples que les filles rencontrent dès l'âge scolaire (responsabilités domestiques, pesanteurs socioculturelles, mariages précoces, etc..)

Enseignement supérieur

L'évolution globale des effectifs à l'Université de Ouagadougou au cours de la période 1986-1990 a été marquée par un taux de croissance nettement en dessous de celui du précédent quinquennat (7,25% contre 20,21%.) Par ailleurs, ce taux est inférieur çà celui des effectifs de l'enseignement secondaire général.

Tableau III : Evolution de l'effectif étudiant burkinabé par sexe au cours des cinq dernières années Universités de Ouagadougou (1985/1986/1990)

| Année universitaire | Sexe | EFFECTIF | | |
|---------------------|------|----------|---------|-------|
| | | Masculin | Féminin | Total |
| 1885/1986 | | 3 189 | 946 | 4 085 |
| 1886/1987 | | 3 350 | 1 055 | 4 410 |
| 1887/1988 | | 3 635 | 1 115 | 4 790 |
| 1888/1989 | | 4 170 | 1 322 | 5 492 |
| 18898/1990 | | 4 126 | 1 278 | 5 404 |

Sources : Bulletin des statistiques scolaires et universitaires

L'objectif quantitatif du Premier Plan quinquennal 1986-1990 était d'atteindre l'effectif de 10 000 étudiants à l'horizon du Plan. Comme l'indique le tableau ci-dessus, cet objectif est loin d'être atteint tant pour les filles que pour les garçons.

La proportion des étudiants burkinabé de sexe féminin reste faible même si elle est en progression.

La participation des filles est très inégale suivant les établissements universitaires et les disciplines qui y sont préparées. Ainsi, à l'université de Ouagadougou, les étudiantes sont relativement peu nombreuses dans les disciplines scientifiques : 21,85% à l'ESSEC ; 22,3% à l'E.S.S.A ; et 18,25% à l'I.S.N. Par contre elles sont mieux représentées dans les disciplines littéraires : 24,20% à l'I.N.S.U.L.L.A. Juridique : 30,6% à l'E.S.D, des Sciences Sociales. : 26,4% à l'I.N.S.H.J.S et surtout de l'I.U.T Secrétariat de direction comprenant 100% d'étudiantes.

Cette situation correspond aux résultats obtenus par les filles au Baccalauréat plus satisfaisant pour les options littéraires que pour les scientifiques.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALPHABETISATION

Formation professionnelle

Au niveau de la formation professionnelle, il faut distinguer entre la formation professionnelle conventionnelle assurée par certains centres et institutions de formation sous la tutelle des ministères techniques, et la formation professionnelle non conventionnelle assurée par des centres tels que le Centre National de Promotion des Artisans Ruraux (CNPAR), le Centre de Promotion des Artisans Ruraux Urbains (CPAU) et le Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA).

Formation professionnelle conventionnelle

En plus de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de nombreux centres et écoles de formation spécifiquement liés aux domaines d'activité de certains ministères assurent la formation professionnelle des agents de l'Etat.

Au cours de la période 1986/1990, ces écoles ont accueilli au total plus de 6 000 élèves. Les informations statistiques disponibles ne permettent pas de donner avec exactitude la proportion des filles dans ces effectifs. Toutefois compte tenu du caractère sélectif des concours d'entrée dans ces écoles et du système de quota accordant très peu de places au sexe féminin, la proportion des filles risque d'être plus faible que celle constatée au niveau des enseignements secondaire et supérieur.

Formation professionnelle non conventionnelle

La Formation professionnelle non conventionnelle est assurée principalement par le Centre National de Promotion des Artisans Ruraux (CNPAR), le Centre de Promotion des Artisans Ruraux Urbains (CPAU) et le Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA).

Les deux premiers centres assurent la formation dans les métiers masculins et ne comptent pas de filles dans leurs effectifs.

Les centres de formation des jeunes agriculteurs s'occupent de la formation des jeunes ruraux qui n'ont pas pu avoir accès à l'école conventionnelle et des adultes membres des organisations pré coopératives.

Au cours de la période 1986-1990, les effectifs ont évolué comme l'indique le tableau ci-dessous.

| Campagnes Effectifs | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | 1988/89 | 1989/90 |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Garçons | 14 199 | 13 646 | 12 968 | 12 029 | 9 432 |
| Filles | 1 910 | 2 071 | 2 551 | 2 125 | 2 211 |
| Total | 16 109 | 1 717 | 15 519 | 4 154 | 1 543 |
| Nombre de CFJA ouverts sur 689 | 636 | 611 | 589 | 549 | 5 46 |

Source : Rapports annuels Ministère de l'Action Coopérative Paysanne (MACP)

On note une baisse progressive des effectifs de 8,5% de sexe masculin. Les effectifs de sexe féminin au contraire ont nettement progressé au cours de la période (4% en moyenne par an) ; leur proportion s'est également améliorée passant de 13,5% en 1985/1986 à 23,5% en 1989/1990. cette amélioration est due à une recommandation spécifique faite aux formateurs des jeunes agriculteurs pour le recrutement des filles. Cependant, il faut noter que malgré ces efforts, la proportion des filles reste encore relativement faible dû aux mariages précoces dans certaines régions entraînant la déperdition des filles. (L'âge de recrutement dans les centres de formation est de 14 ans).

Au niveau des centres de promotion rurale (CPR) qui sont en fait des centres de perfectionnement des jeunes sortis des CFJA, les effectifs de sexe féminin sont plus faibles. En 1989/1990, sur un effectif total de 187 élèves en formation dans ces centres, on comptait seulement 4 filles soit à peine 2% des effectifs.

La situation des groupements des jeunes agriculteurs (GJA) est la suivante :
En 1989/1990, on comptait : 405 GJA dont :

| Sexe | Nombre | Pourcentage |
|---------------|---------------|--------------------|
| GJA Masculins | 335 | 82,7 |
| GJA Féminins | 3 | 0,75 |
| GJA Mixtes | 67 | 16,54 |

Le nombre de jeunes dans les GJA : 8 767 dont :

| Sexe | Nombre | Pourcentage |
|-------------|---------------|--------------------|
| Hommes | 8 178 | 93,28 |
| Femmes | 589 | 5,72 |
| Moyenne/GJA | 22 | |

Alphabétisation

Le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus est passé de 92% en 1975 à 85% en 1989. ce taux se situe encore nettement au-dessus du seuil critique (estimé à 40%) au-delà duquel tout développement durable devient difficile.

Ce taux cache des disparités énormes : il est d'environ 45% en zones urbaines contre plus de 90% en zones rurales pour l'ensemble de la population. En zones urbaines pour les hommes, il est de 46% contre 67% pour les femmes et en zones rurales respectivement de 86% contre 92%.

Depuis 1986, on assiste à une meilleure prise de conscience et à une motivation grandissante pour les activités d'alphabétisation.

Ainsi, au cours de la campagne 1986/1987, fut organisée une vaste opération d'alphabétisation intensive dénommée « Alpha commando » qui a permis de toucher 31 586 paysans organisés dont 860 femmes soit 15,40% des effectifs. En 1987/1988, dans le cadre de la post-alpha commando 32 963 auditeurs ont été touchés dont 13 269 femmes au titre de l'opération Bantaaré soit 40,25% (les prévisions initiales de l'opération Bantaaré étaient de 10 000 femmes). L'opération a enregistré un excédent de 3 269 auditrices et s'explique par la volonté d'apprendre des femmes.

Il faut noter qu'en matière d'alphabétisation de nombreuses actions sont menées sur le terrain soit par des ONGs, soit par le Ministère de l'action coopérative paysanne. Mais compte tenu de l'insuffisance de coordination de ces actions, les statistiques officielles ne prennent en compte que les actions évaluées par l'Institut national d'alphabétisation (INA.)

Dans tous les cas et malgré ces efforts, le taux d'analphabétisme des femmes reste encore très élevé aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales.

Diagnostic

Il ressort de l'analyse qui précède que malgré les efforts consentis au cours du Premier Plan quinquennal 1986/1990 à l'éducation et à la formation, le niveau de scolarisation reste encore très bas notamment au niveau de la population féminine.

Le taux de scolarisation de la population féminine bien qu'en hausse n'atteigne guère les 22% (nettement en dessous de la moyenne nationale). Ce faible taux s'explique par le poids encore important de la tradition et, de façon générale, par l'insuffisance des infrastructures scolaires.

Au niveau des enseignements secondaire et supérieur, la situation n'est guère meilleure ; la proportion des filles dans les effectifs totaux est comprise entre 25 et 35%. Cette faiblesse peut être attribuée à la sélectivité du système à ces niveaux d'enseignement et au retard pris par les filles.

Enfin, la participation féminine reste également très faible au niveau de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.

2. Identification des projets retenus dans le deuxième Plan et propositions de priorités

Identification des projets

Les objectifs

En matière d'éducation et de formation, le deuxième Plan quinquennal de développement populaire (1991-1995) a retenu les objectifs ci-après :

Précolaire

- Assurer l'encadrement de sept mille (7 000) enfants de 3 à 6 ans ;
- Assister 760 familles à assurer les besoins alimentaires des enfants.

Enseignement primaire

- Faire passer le taux de scolarisation global de 23,16% à 40% et celui des filles de 22% à 30% ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement par le développement des activités de production à l'école.

Enseignement secondaire

- Faire passer le taux de 5% à 8,5% en veillant à réduire les disparités régionales et sociales entre filles et garçons.

Enseignement supérieur

- Accroître la capacité d'accueil de l'université de 5 402 à 10 000 étudiants ;
- Améliorer l'efficacité interne du système.

Alphabétisation

- Faire passer le taux d'alphabétisation de 16% à 30%. Aucune prévision n'est réalisée spécifiquement pour les femmes ;
- Elaborer et mettre en œuvre une politique globale d'alphabétisation et de post-alphabétisation afin d'éliminer progressivement l'analphabétisme.

Formation professionnelle

- Améliorer la qualité de la formation ;
- Former suffisamment de cadres et d'agents d'exécution selon les besoins réels des différents secteurs d'activités.

3. Moyens à mettre en œuvre

La réalisation de ces objectifs nécessitera la mise en place d'un certain nombre d'infrastructures scolaires qui auront un impact sur le niveau d'éducation et de formation des filles aussi bien que des garçons. Dans le cadre du présent programme d'action en faveur de la femme, partie intégrante du deuxième Plan quinquennal de développement populaire 1991-1995, ne sont retenues que les actions spécifiques qui militent en faveur d'une réelle promotion de la femme.

Propositions de priorités

Mesures d'ordre institutionnel

- Compte tenu du taux d'analphabétisme chez les femmes, de la nécessité d'évaluer les contraintes qui s'opposent à leur alphabétisation, et de la nécessité de mesurer l'impact de toute opération d'alphabétisation en faveur des femmes, des dispositions doivent être prises pour créer au sein de l'Institut national d'alphabétisation (INA) une structure de suivi des activités d'alphabétisation de la population féminine ;
- Afin d'effectuer le suivi du projet « Scolarisation de la population féminine », un service a été créé au sein de l'Institut pédagogique burkinabé. Ce service n'est pas véritablement opérationnel faute de moyens. L'exécution du projet doit être poursuivie c'est pourquoi, il faut renforcer le service de suivi de ce projet ;
- Pour un meilleur suivi du Plan d'action pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement, il est nécessaire de créer un mécanisme institutionnel de suivi spécifique mais lié directement à la structure nationale de suivi du Plan.

4. Mesures visant à renforcer les actions déjà entreprises

Il faudrait :

- Mener une étude en fonction des contraintes socioculturelles en vue d'élaborer des méthodes appropriées de sensibilisation des familles sur la nécessité de scolariser les filles et en appliquer les résultats aussitôt que possible. ;
- Accroître les quotas des filles aux différents concours mixtes d'entrée dans les écoles de formation professionnelles ;
- Elaborer des programmes spécifiques d'alphabétisation fonctionnelle en faveur des femmes (faisant suite à Banrtaré) ;
- Mettre l'accent sur le recrutement des femmes au niveau des différentes campagnes d'alphabétisation ;
- Faciliter l'accès au crédit aux élèves sortant des centres techniques féminins ;
- Coordonner les actions d'alphabétisation sur le terrain ;
- Accroître le recrutement des filles dans les centres de formation des jeunes agriculteurs (CFJA) ;
- Favoriser l'implantation des garderies populaires en zones rurales.

5. Système de suivi-évaluation avec indicateurs

Le plan d'action de renforcement du rôle de la femme faisant partie intégrante du Deuxième Plan quinquennal de développement populaire 1991-1995, le mécanisme de suivi de ce plan doit être en rapport direct avec celui du Plan.

Toutefois, s'agissant des femmes, il est indispensable d'établir un système d'évaluation suivant des statistiques désagrégées et des indicateurs précis. En effet, jusqu'à présent, les informations chiffrées dans le domaine de l'éducation et dans la formation sont essentiellement d'ordre démographique : effectifs, taux de scolarisation, nombre d'inscrits, etc....

Le niveau de scolarisation des filles devrait être également pris en compte à travers des indicateurs relatifs à la fréquentation effective des écoles par les filles.

Il faudrait aussi évaluer l'intérêt et l'utilisation des garderies en recherchant :

- Le nombre de femmes bénéficiant des garderies ;
- Le nombre d'enfants par sexe fréquentant les garderies.

Enfin, il est important d'étudier autant que possible l'impact de l'éducation et de la formation sur la participation des femmes au développement du pays et sur leur bien-être.

Participation de la femme aux activités économiques

- Education et chômage ;
- Education et niveau de l'emploi ;
- Education et niveau de revenu ;
- Education et utilisation des technologies modernes.

Amélioration de la santé des femmes

Education et âge du mariage ;
Education et fécondité ;
Education et état de santé des femmes et des enfants.

Développement de l'organisation

- Education et niveau d'organisation des femmes.

Résultats attendus

La mise en œuvre de ce plan et des différentes mesures préconisées permettra de :

- Réhabiliter 27 garderies, d'en construire et d'en équiper 57 nouvelles qui permettront d'encadrer 7 000 nouveaux enfants de moins de six ans et d'alléger ainsi les tâches d'un grand nombre des femmes ;
- Assister 760 familles en subvenant aux besoins alimentaires de leurs enfants ;
- Avoir une meilleure connaissance des causes de la sous-scolarisation des filles et envisager des mesures adéquates afin de réduire les inégalités d'éducation entre sexe ;
- Relever le taux de scolarisation des filles de 22% en 1990 à 30% en 1995 ;
- Mieux répondre aux besoins d'alphabétisation.

ENVIRONNEMENT

1. Bilan du secteur au terme du premier Plan quinquennal de développement populaire 1986-1990

Au cours du premier plan, les objectifs stratégiques et spécifiques ci-après étaient assignés au secteur environnement :

Les objectifs stratégiques

En face d'un environnement en pleine dégradation, la lutte pour la protection de l'environnement d'une part et de sa restauration de l'autre ont constitué les objectifs clés du secteur. Il s'agissait de :

- Protéger l'environnement et lutter contre la désertification ;
- Contribuer à atteindre l'autosuffisance alimentaire ;
- Satisfaire les besoins du pays en énergie, en bois d'œuvre et de service.

Ces objectifs stratégiques étaient sous-tendus par des objectifs spécifiques.

Les objectifs spécifiques :

Ce sont :

- Protéger et régénérer les ressources ligneuses ;
- Approvisionner les populations en bois ;
- Contribuer à l'accroissement de la production végétale ;
- Sauvegarder la faune sauvage et conserver leur diversité ;
- Augmenter la production poissonnière de 6 à 10 000 tonnes et la consommation moyenne de 1,5kg à 2 kg/habitants/an.

L'énoncé de ces objectifs ne laisse apparaître aucune " dimension femme." Cependant, la présence de la femme a été très forte dans ce secteur, la lutte contre la désertification et l'amélioration quantitative et qualitative de la notion alimentaire dont des objectifs impliquent impliquant directement les femmes.

Ainsi, beaucoup de réalisations ont touché directement les femmes.

Reboisement

- Plantations familiales et villageoises ;
- Pépinières villageoises gérées avec la participation des groupements villageoises féminins ;
- Haies vives autour des périmètres maraîchers.

Sensibilisation –vulgarisation

Plus de 30 000 femmes formées en matière de construction des foyers améliorés ;

Plus de 50 000 femmes bénéficiaires des causeries/débats sur la dégradation du couvert végétal ;

Participation à la recherche d'actions à mener au niveau villageois (consultation des femmes sur leurs besoins lors de séances d'animation) ;

Environ 1000 000 foyers améliorés auto construits par an ;

Formation d'environ 2 000 paysannes forestières.

Pêche et pisciculture

- Organisation des femmes en groupements ou associations de vendeuses de poissons (fumés ou séchés) ;
- Formation de 95 femmes en technologie de conservation du poisson (projet de développement du potentiel halieutique.)

L'effort de promotion de la femme est également perçu à travers le développement rapide des emplois féminins aussi bien au niveau des structures de conception (cadres féminins

forestiers) que d'encadrement à la base : plus de 100 femmes sont employées par les services et projets forestiers en qualité d'animatrices en sensibilisation-vulgarisation, en alphabétisation fonctionnelle, en technologie de conservation du poisson et en gestion coopérative.

En dépit de ces réalisations, l'impact des projets d'environnement sur les femmes est encore insuffisant. Il faut aussi noter que l'utilisation a été une préoccupation du premier Plan. Même si les programmes ne s'adressaient pas spécifiquement aux femmes, des efforts de substitution du gaz butane au bois de feu ont entrepris. De tels efforts n'ont pas été sans incidence bénéfique pour les femmes notamment en zones urbaines.

2. Identification des projets retenus dans le deuxième Plan quinquennal 1991-1995 et propositions de priorités

Les objectifs se subdivisent en deux :

Objectifs stratégiques du secteur environnement

- Maintenir les grands équilibres écologiques et le cadre de vie en vue de garantir un développement soutenu et durable ;
- Satisfaire les besoins des populations entre autres en produits forestiers (bois-énergie, de service, d'œuvre) et en produits piscicoles.

Objectifs spécifiques

- Valoriser les ressources ligneuses ;
- Approvisionner les populations en bois ;
- Contribuer à l'accroissement de la production végétale ;
- Régénérer, aménager et valoriser les populations ;
- Augmenter et valoriser la production piscicole ;
- Contribuer à l'aménagement et à l'assainissement des zones urbaines ;
- Lutter contre les pollutions et les nuisances diverses.

Objectifs quantitatifs s'adressant totalement ou partiellement aux femmes

200 000 foyers diffusés tous modèles confondus ;
20 000 personnes formées dont un nombre non défini de paysannes ;
150 groupements de pêcheurs et pisciculteurs formés (y compris des femmes.)
identification des projets retenus

vulgarisation des foyers améliorés

La construction et la diffusion des foyers « **3 pierres** » améliorés ayant pour objectif l'économie du bois de feu en rapport avec la lutte contre la désertification concerne la femme et par elle, la communauté tout entière.

Le projet implique pour la femme formée, une activité d'auto construction et d'encadrement bénévole d'autres femmes en milieu rural donc une activité sans retombée financière directe pour elle.

Par contre, en milieu urbain, l'utilisation des foyers améliorés métalliques et à dolo procurent une économie d'argent aux ménagères.

Le projet intervient d'une manière intensive dans cinq provinces et apporte un appui en formation et suivi sur les l'ensemble du territoire. Il est en cours d'exécution. Son coût est de 1 061 millions FCFA dont 458 sont acquis et 603 à rechercher. Son objectif quantitatif est de placer 200 000 foyers en cinq ans.

Aménagement et exploitation des forêts naturelles

Dans de projet les volets qui intéressent les femmes sont : l'agriculture, la collecte de produits forestiers (bois, semences forestières.)

L'organisation de la collecte du bois est envisagée sous l'angle de groupements mixtes ; l'apiculture est une activité nouvelle pour les femmes.

Projets de foresterie villageoise

Les femmes continueront de participer à la mise en place des pépinières, aux opérations de trouaison, à la plantation et à l'entretien des jeunes plants entrepris au cours du 1^{er} Plan.

Elles auront leurs propres plantations et pratiqueront l'agroforesterie sur leurs parcelles de cultures, situation déjà connu lors du 1^{er} Plan.

3. Propositions de priorités

Projets inscrits au Plan

Foyers améliorés

Le projet n'a pas d'objectif économique direct : il implique pour la femme formée, une activité d'autoconstruction et d'encadrement bénévole d'autres femmes.

Par contre, il est un moyen d'économie du bois de chauffe est d'allègement des tâches, il offre de meilleures conditions e travail aux femmes au foyer.

La phase actuelle du projet en cours prend fin en 1993, il faut s'assurer de sa poursuite au-delà de ce terme conventionnel. Bien qu'il soit difficile d'estimer le nombre de foyers existants et utilisés actuellement, le deuxième Plan prévoit la construction de 200 000 nouveaux foyers d'ici 1998. il est raisonnable ici de proposer la construction d'un nombre au moins égal à la période du premier Plan pendant la durée du 2^{ème} soit 500 000 foyers nouveaux.

La foresterie villageoise

A buts multiples, les projets de foresterie villageoise sont des moyens insuffisamment exploites par les femmes qui n'en comprennent ni la richesse, ni le potentiel économique, ni sont pouvoir de protection contre l'érosion des sols.

Les femmes devront donc bénéficier d'une sensibilisation d'informations économiques sur la rentabilité de l'exploitation sylvicole et d'un minimum de formation en techniques agroforestières et sylvicoles.

Les femmes devront donc bénéficier d'une sensibilisation d'informations économiques sur la rentabilité de l'exploitation sylvicole et d'un minimum de formation en techniques agro-forestières et sylvicoles.

EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Bilan du secteur Eau et Assainissement au cours du projet Plan quinquennal de Développement populaire 1986-1990

Le Burkina Faso, suite à la sécheresse persistante depuis les années 1970, a dû élaborer une politique spécifique en vue de l'approvisionnement et de l'exploitation de l'eau.

Pour cela, le secteur « **Eau** » a été subdivisé en 6 sous secteurs.

- L'hydraulique villageoise et pastorale ;
- L'hydraulique urbaine et industrielle ;
- L'hydraulique agricole ;
- L'assainissement ;
- Les études et la recherche appliquée ;
- La formation.

Le premier Plan quinquennal de développement populaire (PQDP) qui couvre la période 1986-1990 s'est fixé des objectifs en la matière.

2. Objectifs stratégiques

- Assurer une amélioration des conditions matérielles et sanitaires des populations en apportant des solutions aux problèmes hydrauliques ;
- Protéger et restaurer l'environnement en luttant contre l'action agressive de l'eau.

Des priorités ont été définies

- Destiner l'eau à la boisson et aux besoins domestiques afin d'améliorer la santé et le niveau de vie des populations ;
- Tenir compte de la nécessité absolue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire ;
- Considérer que tous les secteurs de l'économie sont tributaires de l'eau qui devra être générée de manière à permettre le développement des ressources énergétiques et industrielles.

3 Bilan des actions en cours de la période 1986-1990

L'hydraulique villageoise

En 1986, la couverture des besoins en eau potable était assurée pour 36% de la population par rapport à l'objectif fixé de 20 litres d'eau par jour et par habitant soit un total de 14 598 points d'eau.

En septembre 1989, la couverture des besoins en eau passait à 69% avec la création de 7 247 points d'eau supplémentaires fonctionnels soit un total de 21 845 points d'eau.

L'hydraulique urbaine et industrielle

Le nombre total des villes et centres secondaires dotés de réseaux d'approvisionnement en eau potable (AEP) est passé de 23 au début du premier Plan quinquennal à 42 en fin 1989.

L'assainissement

175 km de réseau ont été entretenus et réfectionnés à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou mais aucun autre réseau n'a été créé.

l'hydraulique agricole

La construction ou la réfection de 95 retenus d'eau permanentes a porté à 800 le nombre des barrages au Burkina Faso.

Les superficies exploitées ont augmenté de la manière suivante.

| Aménagements | Situation en 1986/ha | Nouvelles réalisations | Situation en 1989 |
|---------------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Bas fonds simples | 3 548 | 330 | 3 870 |
| Bas fonds améliorés | 1 140 | 91 | 1 231 |
| Aval de barrages | 1 358 | 413 | 1 771 |
| Irrigation pompes | 1 956 | 49 | 2 005 |
| Grandes plaines | 5 640 | 1 260 | 6 900 |
| Total | 13 642 | 2 134 | 15 789 |
| | dont | dont | dont |
| | 8 474 | 1 722 | 10 196 |
| | irrigués | irrigués | irrigués |

Formation de personnel

En 1990, la situation est déficitaire par rapport à la programmation du 1^{er} Plan quinquennal de développement populaire : sur 50 ingénieurs programmés 25 ont été formés, sur 50 techniciens supérieurs, 32 ont été formés, et sur 150 techniciens de l'eau prévus, 50 ont été formés.

Etudes diverses

Les études étaient prévues en vue de créer une banque de projets à financer. Tous les sous-secteurs de l'eau étaient concernés par ces études. Au terme du P>premier Plan deux études seulement étaient entreprises.

Le facteur humain dans la politique de l'eau au Burkina Faso : Place de la femme

La politique de l'eau au Burkina Faso a longtemps ignoré le facteur humain ; des ouvrages techniques étaient réalisés sans considération de leurs implications sociales.

Cependant, devant la constance des échecs consécutifs aux pannes des pompes des puits et forages et au manque d'intérêt des populations, les services techniques promoteurs des investissements ont révisé leur approche initiale. C'est pourquoi au début des années 1980, les

projets d'hydrauliques ont fait appel à la contribution des communautés bénéficiaires par la création des comités de points d'eau (PE.)

La réflexion s'est poursuivie et vers 1984, pour la première fois, l'importance de l'utilisation de l'eau par les femmes a été prise en compte.

Dans le domaine de l'hydraulique essentiellement, deux sous-secteurs concernent les femmes : l'hydraulique villageoise et l'hydraulique agricole.

L'hydraulique villageoise

Autour de chaque point d'eau un comité de 7 ou 9 membres est constitué. D'abord composé uniquement d'hommes, les services d'animation des PE ont exigé depuis 1984 que chaque comité compte un minimum de 2 membres féminins qui reçoivent une formation en hygiène en vue de retransmettre les connaissances acquises aux autres femmes de la communauté.

Au cours du premier Plan tous les PE ont été dotés d'un comité ce qui représente un progrès considérable d'un point de vue de la politique de mise en œuvre mais le fonctionnement de ces comités reste irrégulier, en particulier, on constate que dans les 22 provinces couvertes par l'ONPE (1) les agents d'animation des PE sont tous masculins ce qui cause un problème de communication avec les utilisatrices. Cependant, le recrutement des animatrices s'avère difficile : les tournées de village en village, le plus souvent de nuit, constituent une contrainte pour les agents féminins.

Des initiatives en faveur des femmes ont cependant vu le jour, durant la période 1986-1990. le projet « **sensibilisation et formation** », ainsi que l'action entreprise au niveau de la Vallée du Kou disposent de cellules d'animation féminine qui organisent les femmes autour des périmètres aménagés (le terrain en amont et en aval des fleuves et des vallées irriguées est divisé en parcelles attribuées aux exploitants.)

Mais l'impact de ces deux projets reste limité vu le faible pourcentage des provinces couvertes (6 provinces sur 30.)

En outre, les critères d'attribution des parcelles constituent un handicap majeur pour les femmes : les parcelles aménagées sont attribuées par ménage ; le chef de ménage en est l'attributaire ; l'attributaire doit pouvoir faire la preuve de la disponibilité à son niveau d'une certaine main d'œuvre.

Or les réalités objectives de l'organisation sociale qui prévaut dans les différentes communautés ethniques au Burkina Faso font que : la femme ne peut disposer ni de sa propre main d'œuvre ni de celle de ses enfants. En tant que main d'œuvre, elles appartiennent toutes à l'homme.

Les aménagements constituent d'autre part de gros investissements qu'il faut rentabiliser, et pour cela, l'attributaire doit disposer de ressources humaines et matérielles suffisante ce qui n'est pas le cas des femmes au Burkina Faso. La rareté des ressources surtout en matière de terres cultivables diminue encore les chances d'accès des femmes au périmètre aménagé

Faire participer les femmes à l'exploitation des périmètres aménagés ne pourra s'opérer que par le biais d'une politique consciente et sur la base de stratégies adéquates à mettre en œuvre par les promoteurs.

1. Identification des projets retenus dans le Deuxième Plan quinquennal 1991-1995 et propositions de priorités

Identification des projets retenus

Si le premier Plan quinquennal de développement populaire ne mentionne pas du tout les femmes au niveau de la programmation des actions en matière d'hydraulique, le 2^{ème} Plan dans ses objectifs souligne l'importance du rôle de la femme dans ce secteur.

Les objectifs du deuxième Plan quinquennal de développement populaire 1991-1995 s'énoncent comme suit :

- Amélioration des conditions de desserte ;
- Amélioration des conditions sanitaires générales ;
- Prise en compte des besoins spécifiques du bétail ;
- Appui à la croissance du secteur agricole et à la restauration de sols ;
- Promotion de l'emploi en milieu rural et valorisation de la main d'œuvre féminine ;
- Amélioration de la couverture en infrastructure socioéconomique de base, en mettant en valeur le rôle déterminant des femmes.

Pour atteindre ces objectifs, des projets ont été élaborés. Tout le secteur « **Eau** » constitue un secteur potentiel "**femme**." La politique de régionalisation doit permettre une répartition équilibrée des actions sur l'ensemble du territoire national.

2. Propositions de priorités

Hydraulique agricole

Il apparaît indispensable d'ajouter un volet animation et formation des femmes à tous les projets d'hydraulique agricole situés en dehors de la zone d'intervention du projet sensibilisation et formation afin que les femmes soient plus généralement prises en compte.

Hydraulique urbaine et assainissement

Jusqu'ici, le sous-secteur assainissement a été pratiquement ignoré.

Aucune coordination entre les investissements en AEP des villes et en assainissement n'a été envisagée. L'élaboration des schémas directeurs en cours devrait permettre l'application des mesures telles que :

- Mise en vigueur de la réglementation existante ;
- Coordination des intervenants ;
- Augmentation des investissements en vue d'accélérer les réalisations.

En matière d'hygiène, l'assainissement fait partie des besoins fondamentaux de la population et le programme prévu apparaît tout à fait insuffisant dans les zones urbaines où l'accroissement de la population est accéléré par les phénomènes d'immigration.

Les femmes chargées de l'hygiène et de l'alimentation des familles subissent au premier Plan les conséquences d'un environnement de vie insalubre. L'efficacité des programmes de santé et d'hygiène dans les zones urbaines en particulier est mise en jeu par la situation insalubre de nombreux quartiers. Il est donc indispensable de sensibiliser les investisseurs et de rechercher des financements pour que des réalisations concrètes (construction d'égouts dans les villes et de latrines dans les campagnes prennent place d'ici 1995.)

Animation et formation des femmes

Les volets animation et formation des femmes devront comprendre :

- Des études de milieu. L'animation porte désormais sur des thèmes socioéconomiques : utilisation de l'eau pour la consommation, l'hygiène mais aussi la production. Il vaut mieux adapter cette animation aux spécificités socioculturelles des différents groupes ;
- Des études de marché afin d'assurer l'organisation de la production (périmètres aménagés) et l'écoulement des produits ;
- L'organisation et la formation des femmes autour d'activités agricoles et commerciales susceptibles de leur rapporter des revenus monétaires.

1. Système de suivi-évaluation avec indicateurs

Objectifs

La mise en place d'un mécanisme d'appui à la politique de renforcement du rôle de la femme dans les ministères suivants : Eau, Action coopérative paysanne, Agriculture.

Ce mécanisme permettra :

- De prendre la mesure de l'évolution de la situation des femmes dans les périmètres aménagés au cours du 2^{ème} Plan quinquennal de développement populaire dans les ministères respectifs ;
- De diagnostiquer les difficultés qui se posent à la participation des femmes aux projets programmés ;
- De concevoir et de planifier sur la base des données collectées, des actions à entreprendre.

Les indicateurs selon le type de projets

Au niveau de l'hydraulique villageoise

a) L'accessibilité à l'Eau potable (EP)

Selon, les objectifs fixés dans le 2^{ème} Plan quinquennal de développement populaire les normes sont :

20/l/jour/habitant en zone rurale ;

40 à 80 l/jour/habitant en zone urbaine (selon le degré d'urbanisation) ;
le PE devra être à moins de 500 m de l'habitat qu'il dessert :

b) l'appropriation effective du PE par la population bénéficiaire et notamment par les femmes

- Existence d'un comité de PE dans les localités bénéficiaires ;
- Pourcentage des femmes au sein du comité de PE ;
- Formation des autres femmes du village en hygiène de l'eau, par les femmes membres du comité du PE ;
- Collaboration entre les membres féminins du PE, et les autres femmes du village pour le nettoyage du PE ;
- Périodicité des réunions du comité du PE ;
- Montant des cotisations des bénéficiaires du PE ; ;
- Existence d'un règlement pour l'utilisation de la pompe ;
- Nombre de pannes de la pompe/an ;
- Durée des pannes ;
- Proximité d'un artisan réparateur dans le village.

a) Points d'eau et santé

- Distance du lieu où s'abreuvent les animaux par rapport au PE ; ;
- Distance du lieu où se fait la lessive par rapport au PE ; ;
- Distance du lieu où jouent les enfants par rapport au PE ; ;
- Risque de contamination des maladies infectieuses et diarrhéiques par l'eau ;
- Utilisation de sources d'eau impures pendant l'hivernage ;
- Changements intervenus dans le village depuis l'installation du PE.

Au niveau des activités de la population :

- Comportements de la population ;
- Nombre de latrines par famille ;
- Nombre de kilomètres d'égout par nombre d'habitants dans les villes ;
- Augmentation des kilomètres d'égouts par rapport à l'augmentation de la population.

Au niveau de l'hydraulique agricole

Accès aux facteurs de production

- Existence d'un programme d'animation qui s'adresse aux femmes par région ;
- Nombre d'agents animateurs femmes ;
- Pourcentage des femmes attributaires individuelles des parcelles par rapport à l'attribution totale et par rapport à l'attribution aux groupements féminins ; pourcentage des groupements féminins attributaires collectifs des parcelles par rapport à l'attribution totale ;
- Pourcentage des femmes membres des coopératives existantes ;
- Pourcentage des femmes membres des conseils d'administration des coopératives ;
- Pourcentage des femmes ayant eu accès aux autres facteurs de production ;
- Matériel agricole ;
- Crédit ;
- Formation ;
- Terre.

Moyenne des superficies exploitées par les femmes

Taux de rentabilité atteint par les femmes

Résultats attendus

La réalisation de ce programme devrait assurer les résultats suivants à l'issue de la période de référence :

- Meilleure accessibilité des populations à l'eau potable ;
- Allègement des distances parcourues ;
- Meilleure formation des femmes à la gestion des points d'eau ;
- Accessibilité des femmes aux facteurs de reproduction dans les zones aménagées.

CONCLUSION

Ce Plan d'Action 1991-1995 pour le renforcement du rôle de la femme burkinabé dans le développement n'a pas d'ambition démesurée. Il vise des objectifs sectoriels relativement modestes qui peuvent être atteints à l'issue du quinquennat.

- Pour cela, le concours de tous est requis :
- Ministères techniques et associations de femmes ;
- Organisations bilatérales et multilatérales ;
- Organisations non gouvernementales ;
- Structures techniques décentralisées ;
- Groupements villageois de femmes ;
- Femmes elles-mêmes.